

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 15
Procurations : 3
Votants : 18

N° 2026 1 4

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le ONZE FÉVRIER à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : jeudi 5 février 2026

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES,
Mmes DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, SALOMÉ, SANEGRE.

A donné pouvoir :

Mr TOURAILLES à Mme PONS
Mr ZAMBONI à Mr MARETTE
Mme RIGAL à Mr GOURMANDIN

Absents excusés :

Mrs DEJEAN, DELGENES, FONTA.
Mmes BELMAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE, ROOU et THIOUX.

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

**OBJET : VOLET FINANCIER / DEMANDE DE SUBVENTION 2026 –
Aménagement du quai des Tourelles ; Les jardins du Séminaire :**
renaturation, développement des usages et amélioration de la sécurité au droit
de la crèche.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que dans le cadre de la contractualisation Bourg-centre Occitanie, un diagnostic poussé avait été réalisé à l'échelle de la commune. Celui-ci soulignait le caractère architectural et environnemental d'exception de la bastide médiévale de Mazères.

En effet, l'ensemble de la bastide est d'une grande lisibilité architecturale, d'une ambiance très minérale, avec certaines constructions qui sont d'une grande qualité patrimoniale et des sites classés (Hôtel Musée Ardouin) et classés (Halle de la Place de l'Eglise, Monument aux Morts) aux monuments historiques.

Il précise que le caractère patrimonial d'exception de la bastide ne se traduit d'aucune manière dans le fonctionnement des voies et le traitement des chaussées : la voiture y est reine et les trottoirs exigus.

Par conséquent Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire d' :

- **Améliorer la sécurité et le confort des usagers au droit des équipements publics**

A travers cet aménagement, la commune de Mazères souhaite améliorer l'accès sécurisé à la crèche aux usagers notamment par :

- Élargissement du trottoir au droit de la crèche, et élargissement à 1,40 m de part et d'autre de la rue
- Réduction visuelle de l'emprise de la voirie pour favoriser le ralentissement des véhicules avec l'utilisation de bitume coloré
- Stationnement supprimé devant la crèche (Vigipirate)
- Création d'une bande traversante
- Création d'une aire de stationnement dédiée, dont l'usage est réservé en priorité aux parents aux heures de dépose et récupération des enfants
- Création de stationnement vélos à proximité de la crèche et de la salle des fêtes

▪ **Désimperméabiliser, végétaliser et améliorer l'écoulement des eaux pluviales**

Dans la poursuite des aménagements réalisés aux abords de la mairie, la commune de Mazères souhaite améliorer la gestion des eaux pluviales et la résilience de ses espaces publics.

Cette volonté se traduit par :

- La désimperméabilisation de toutes les surfaces où cela est pertinent : le mail des Tourelles, les trottoirs bétons côté Jardins du Séminaire, les anciennes allées compactées inertes, ancien boudrome etc.
- La mise en œuvre de revêtements naturels et locaux : copeaux de bois, graviers du Plantaurel, etc.
- Le renforcement de la végétation existante à travers des plantations d'arbres, et d'arbustes, résistants et résilients

▪ **Développer les usages de l'espace public**

L'aire de jeux actuelle, bordant le Bd. des Tourelles, est à la fois soumise au bruit des véhicules, y compris les poids lourds (déviation du centre-ville) et enveloppée de grillages métalliques.

Le projet vise à mieux utiliser l'espace disponible dans ce grand espace public, en créant trois espaces de jeux et de sport : un dédié aux tout-petits, un dédié aux grands, et un pour les adultes.

- Aire des tout-petits 1 à 6 ans : positionnée au plus près de la crèche, dans une aire spécialisée et clôturée, en arrière de la nouvelle aire de stationnement.
- Aire de jeu des plus grands, ouverte, en retrait de la double haie-taillée conduisant au parvis Fébus.
- Espaces adultes de fitness : avec des modules cardio, et musculation.

Ce projet, estimé par le MOE TERRE HISTOIRE à 531 991,10 € HT peut faire l'objet d'un accompagnement financier selon le plan de financement suivant :

CHARGES		RECETTES		
Mission levé topographique	2 800,00 €	DSIL 2026 - Priorité 2	30,0%	159 597,33 €
Etude de faisabilité	8 250,00 €	CD09 (Traverse d'agglo / Amendes de police)	4,0%	21 024,18 €
Mission maîtrise d'œuvre	35 500,00 €	Conseil Départemental 09 (Espace public)	15,0%	80 000,00 €
Travaux (espace public)	415 360,50 €	Agence de l'Eau	12,8%	68 242,30 €
Travaux traverse d'agglomération	70 080,60 €	Région - Espaces publics résilients	18,2%	96 729,07 €
		Autofinancement commune de Mazères	20,0%	106 398,22 €
TOTAL HT	531 991,10 €	TOTAL	100,0%	531 991,10 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- **réaffirme son souhait de requalifier le Quai des Tourelles** (Renaturation, végétalisation, développement des usages et amélioration de la sécurité au droit de la crèche), tel qu'il vient d'être présenté ci-dessus,
- **et autorise** Monsieur le Maire, ou en son absence l'un des ses adjoints, à solliciter l'accompagnement financier des partenaires, selon le plan de financement exposé ci-dessus.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 20 février 2026**

**Le Maire,
Louis MAROTTE**

**La secrétaire de Séance,
Louis DARDIER**



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Louis Dardier', written over a faint grid background.